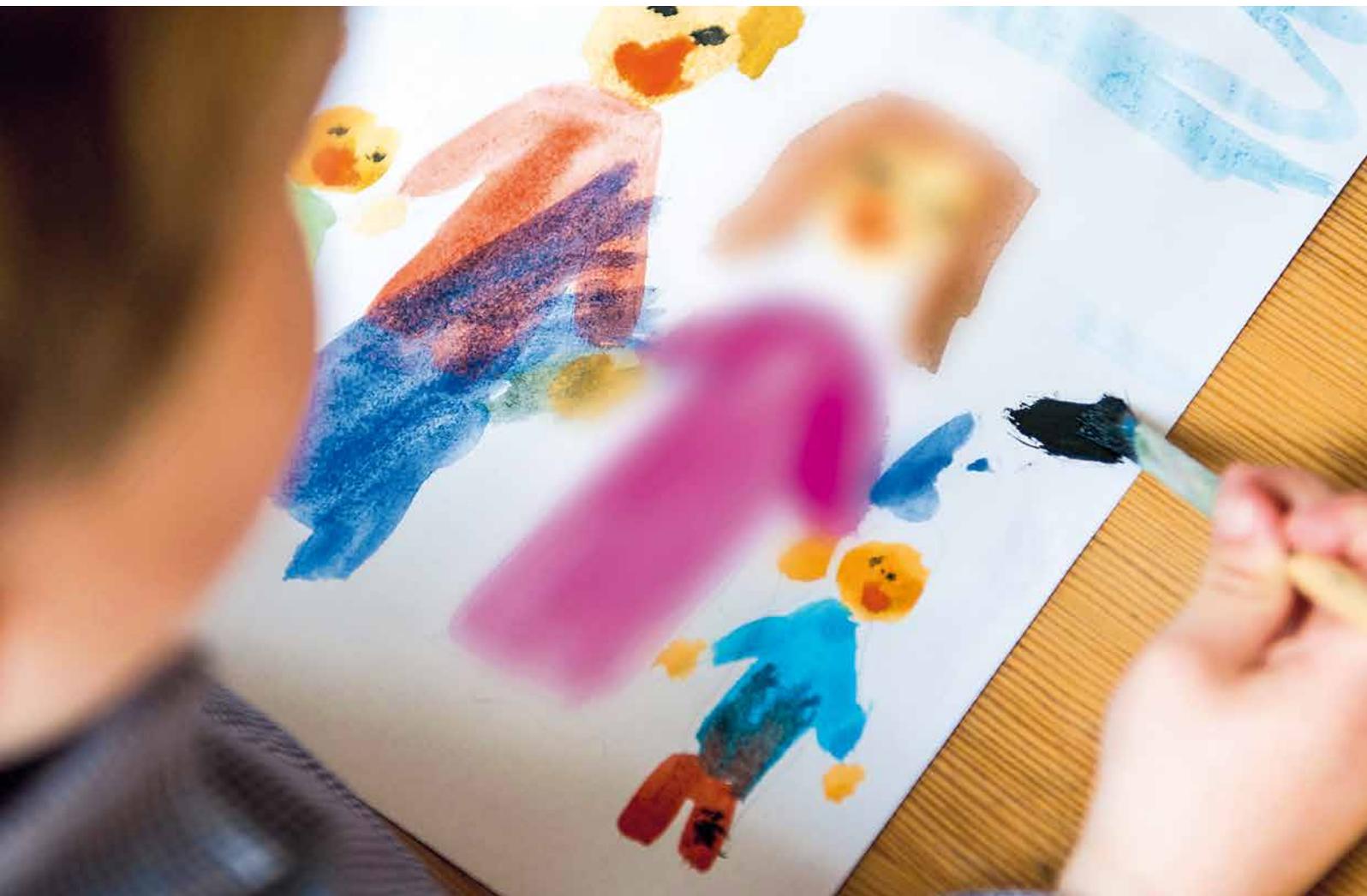




Les enfants d'abord



Maman est partie pour le soleil

Surmonter le choc et le deuil. On a perdu celui qu'on aime, et la famille biparentale devient famille monoparentale. Non pas parce que quelqu'un en a pris la décision, ou l'aurait accepté comme solution à un problème, comme dans une séparation. Non, c'est parce que la mort les a séparés. Veuve, veuf, et seul avec ses enfants : deux parents nous parlent de leur perte et de leur nouvelle vie.

Etre là pour les enfants, sans partenaire, assumer seul la responsabilité, concilier travail et vie de famille, cela demande énormément d'énergie et de temps. Malgré toutes les différences d'un individu et d'une famille à l'autre, le quotidien de nombreux parents

mono se ressemble de par ce qu'il est bien rempli. Aussi quand un des parents est décédé et qu'une famille a été déchirée. Veuve et veuf s'occupent alors seul de la famille. C'est une tâche terriblement exigeante qu'ils doivent affronter dans un moment de douleur et de deuil. Ce qui les distingue de couples séparés : ils n'ont ni voulu, ni négocié la famille monoparentale ; leur partenaire n'est plus là, ni les weekends, ni les vacances, il n'est plus là non plus comme mère ou père des enfants.

Stefan M.* (39), a un quotidien bien chargé. « Je me lève, j'habille ma fille Mia, je l'emmène à la crèche et je retourne au travail », ainsi commence son énumération. « Le soir, je vais la chercher,

Beaucoup de travail

Une famille avec deux à trois enfants : beaucoup de jeunes souhaitent cela mais ne tiennent pas compte de tout le travail que cela entraîne. Les familles monoparentales, en particulier – il y en a près de 200'000 en Suisse – font face à des défis énormes. Je sais de quoi je parle, je suis entrée dans la réalité des familles mono alors que mes filles étaient encore petites. J'ai dû, seule, me débrouiller pour que nous nous en sortions, émotionnellement, financièrement, et socialement. Nous avons bien réussi, et nous en sommes sorties grandies, fortes, et autonomes.

Tous n'ont pas autant de chance, d'énergie et de motivation. Une famille mono sur six est touchée par la pauvreté – dont beaucoup d'enfants. C'est pourquoi la politique et la société ont encore beaucoup à faire : assurer la base existentielle, planifier l'intégration professionnelle, garantir la conciliation entre travail et famille ainsi qu'un logement et une formation abordables.

La FSFM s'engage jour après jour pour les préoccupations des parents mono. Elle fait en sorte que les thèmes d'actualité soient traités dans l'arène politique et travaille à sensibiliser le public. Je suis fière de contribuer, par mon engagement dans la FSFM, à des améliorations pour les familles monoparentales.



Yvonne Feri
Présidente par intérim

▷ Suite de la page 1

nous rentrons à la maison dans une circulation chaotique. Une fois à la maison, je range et je fais la cuisine, nous mangeons, je mets Mia au lit, puis je travaille encore, souvent jusqu'à minuit. » Salarié à cent pour cent, plutôt de la nuit et plein d'énergie, le conseiller en entreprises reprend le soir le travail qu'il a mis de côté parce qu'il s'occupe de sa fille de trois ans.

Parler de la mort

L'épouse de Stefan M. est décédée en octobre 2016 d'une hémorragie cérébrale. Ils étaient en couple depuis ses vingt ans, et soudain, voilà qu'il devait décider de faire ou non don de ses organes. « J'ai eu l'impression d'avoir reçu un coup sur la tête, et d'avoir la gueule de bois pendant deux mois », dit-il à propos de la période qui a suivi le décès de son épouse. Tout s'est accumulé, il n'a plus que fonctionné, mis en attente au téléphone, et en train de courir entre différents bureaux et banques. Il ne se sentait plus aux commandes de sa vie. Ce n'est que plus tard qu'il a pu « penser clairement » à nouveau.

Son épouse s'était toujours chargée de la maison et de leur enfant. Maintenant, c'était à lui de s'en occuper, et sur le champ.

« J'ai dû faire en sorte de réussir. Je ne peux pas baisser les bras et laisser Mia toute seule. »

Mia avait un peu plus d'un an lorsque son papa a dû lui expliquer que maman était malade et ne reviendrait plus. Mia sait maintenant que : « Maman est partie pour le soleil ». Parfois, elle regarde le ciel et dit : « Salut Maman ! ».

En tant que parent seul, le programme est beaucoup plus rude. Il n'y a quasiment pas de phase de repos. J'ai dû faire en sorte de réussir. Je ne peux pas baisser les bras et laisser Mia toute seule », explique Stefan

M. Porté par un petit cercle d'amis proches, avec qui il parle aussi ouvertement de la mort de sa femme (« C'est parfois plus dur pour les autres que pour moi »), il s'est malgré tout, par moments, senti bien seul après ce coup du destin. Il a rencontré d'autres personnes dans la même situation à l'association Aurora, un centre de liaison pour les veuves et veufs avec des enfants mineurs. « Cela m'a beaucoup aidé », dit-il. Une fois par mois, le jeune père continue à échanger avec d'autres membres lors des rencontres. Parler de la mort est devenu une sorte d'indicateur pour Stefan M. : cela signifie prendre de la distance, et constater que cela va toujours un peu mieux.

Vera Briner a aussi découvert comment le temps qui s'écoule dans son deuil crée de la distance. Il y a quatre ans, elle a perdu son mari. Chanteuse et professeure de chant, elle avait 35 ans, et ses enfants presque trois et quatre ans et demi, lorsque son mari est mort du cancer. Peu après son décès, elle s'est sentie très proche de lui, a même cherché cette proximité émotionnelle, a fait son deuil, mais a aussi revécu de beaux souvenirs. Tandis que son fils ne se souvient presque pas de son père, sa fille, elle, aurait, les premiers temps, bien aimé avoir « un nouveau papa ».



« Nous y arriverons » : Parler encore et encore de la mort, lui donner une place, et commencer une nouvelle vie.



Veuve et mère mono : il y a un moment où on se sent perdu, et le souhait d'un « nouveau papa ».

Au moment où elle se sentait perdue, comme si son quotidien n'était plus ancré dans la réalité, elle s'est elle aussi tournée vers l'association Aurora. Cela fait maintenant une année que Vera Briner est membre du comité directeur de l'association qui, outre les rencontres, offre et oriente aussi vers des conseils, organise des séminaires, des excursions en famille et des vacances, et se tient prête à fournir des informations. Elle a elle aussi vécu l'organisation et les tâches administratives qui suivent un décès, qui paraissent « sans fin » et peuvent causer un stress important à une personne en deuil. C'est pourquoi, avec d'autres membres, elle a établi un check-list pour l'association (cf. p. 4).

Un nouveau quotidien se met en place

Vera Briner a un solide réseau social autour d'elle, elle a reçu beaucoup de sympathie, et a même pu constater qu'il peut être difficile d'entretenir tous ces contacts. Elle a noué de nouvelles amitiés tandis que d'autres se sont délitées. Elle ne voit plus certaines de ses amies les week-ends, parce que celles-ci souhaitent les passer avec leurs partenaires. Sur le plan professionnel, elle a dû revoir ses priorités. Pour des

questions de temps, elle ne peut plus assister aux répétitions qu'exigent des pièces de théâtre ou le chant dans un chœur professionnel. Mais la soliste a élargi son répertoire, et depuis le décès de son époux, elle chante dans les services funè-

« Je me suis habituée à m'occuper seule de ma famille. Aujourd'hui, il est normal pour nous d'être à trois. »

bres. Comme elle enseigne le soir et a besoin de temps pour travailler et rencontrer des amis, elle a des babysitteurs qui l'aident.

Le quotidien de la famille a changé lui aussi. Les enfants sont maintenant au jar-

din d'enfants et à l'école. Tandis que sa fille ne parle presque plus d'un « nouveau papa », son jeune fils se lance parfois dans un jeu qui l'avait fait rire avec son père. Et Vera Briner : « Je me suis

habitué à m'occuper seule de ma famille. Aujourd'hui, il est normal pour nous d'être à trois. »

Pour Stefan M. aussi, le nouveau quotidien s'est mis en place. Au début, il doutait de parvenir à surmonter tout ce qui lui arrivait d'un seul coup. Finalement, Mia et lui se sont révélés être une « équipe super bien rôlée ». Ils gèrent très bien le quotidien, et ils se réjouissent de leur temps libre le week-end, qu'ils passent ensemble à des activités qui font plaisir à la petite fille. Stefan M. raconte : « Je peux commencer une nouvelle vie, avec Mia. Nous y arriverons ! Cette prise de conscience aide énormément. »

Le deuil vient, bien sûr, mais il vient, puis passe.

* les noms et certaines indications ont été modifiés

L'association Aurora a été élue en avril 2018 comme nouveau membre actif de la FSFM.

Le droit aux rentes AVS et LPP

Les rentes de veuves/veufs et d'orphelins de l'AVS

Différentes exigences s'appliquent aux rentes de veuves/veufs et d'orphelins de l'AVS : les veuves ont droit à une rente du premier pilier si, au moment du décès de leur partenaire, elles ont des enfants à charge ou si elles ont plus de 45 ans et que le mariage a duré au moins cinq ans. Les veufs et les partenaires enregistrés, en revanche, ne touchent une rente AVS que s'ils ont des enfants à charge. Cette rente de veuve/veuf s'élève à 80 pour cent de la rente de retraite, mais au mi-

nimum à 940, et au maximum à 1880 francs.

Les enfants mineurs qui perdent un de leurs parents ont droit à une rente d'orphelin de l'AVS, entre 470 et 940 francs. Si les deux parents décèdent, les enfants mineurs ont droit à deux rentes d'orphelins. Les montants leurs sont versés jusqu'à leur 18e anniversaire ou jusqu'à ce qu'ils aient achevé une formation, mais pas au-delà de leur 25e anniversaire. Dans certaines conditions, les enfants comme les parents peuvent aussi toucher des prestations complémentaires.

Rentes LPP

En cas de décès, les survivants ont droit à une rente pour survivant de la prévoyance professionnelle (LPP) s'ils ont des enfants à charge ou s'ils sont âgés de plus de 45 ans au moment du décès du partenaire et que le mariage a duré au moins cinq ans. La rente pour veuvage de la fondation de prévoyance s'élève à 60 pour cent de la rente invalidité qu'aurait perçue la personne décédée. Les enfants qui perdent un de leurs parents ou les deux peuvent aussi toucher une rente LPP à hauteur d'un tiers de la rente de conjoint.

Quelles sont les démarches après un décès ?

Les veuves et veufs qui élèvent seuls leurs enfants se posent de nombreuses questions.

Quelles sont les étapes administratives et auprès des autorités ?

La check-list « à faire après la perte du/de la partenaire » de l'association Aurora en donne une vue d'ensemble : directement après la mort, durant la succession, pour le quotidien, la gestion du foyer et la prise en charge des enfants ainsi que les affaires et la propre prévoyance (www.famillemonoparentale.ch).

Qui obtient l'autorité parentale ?

Si le couple était marié, l'autorité parentale conjointe standard prévue dans le mariage se transmet automatiquement au parent survivant. Si le parent décédé avait l'autorité parentale exclusive, l'autorité de protection de l'enfant (APEA) examine si le transfert de l'autorité parentale au parent survivant répond au bien de l'enfant. Si les deux parents décèdent en même temps, l'autorité

doit là aussi trouver un tuteur qui sera détenteur de l'autorité parentale.

Est-il possible de désigner un tuteur souhaité ?

Non. Mais il est possible de nommer un tuteur souhaité dans une ordonnance d'autorité parentale. Celle-ci n'est certes pas contraignante pour les autorités, mais l'autorité examinera si la personne est adaptée pour reprendre l'autorité parentale pour le bien de l'enfant.



Quel rôle les autorités jouent-elles en cas d'héritage ?

Comme il peut y avoir des conflits d'intérêts lorsque le parent survivant représente à la fois ses propres intérêts et ceux de l'enfant dans l'héritage, l'APEA désigne un curateur de représentation pour mineurs ou s'occupe elle-même du dossier. Il s'agit exclusivement de questions relatives au règlement de l'héritage.

Comment peut-on régler les questions financières de son vivant ?

Dans un testament ou un contrat de prévoyance, en tous cas par écrit. Les procurations doivent être établies « pour jusqu'à après la mort ».

La FSFM propose un conseil individuel par téléphone au 031 351 77 71.

La Fédération suisse des familles monoparentales FSFM

- **offre** conseil aux parents mono sur des questions importantes telles que les moyens d'assurer leur existence, l'autorité parentale, la prise en charge, l'entretien et la garde,
- **informe** sur des sujets clés de la famille mono, par exemple avec des courts-métrages et des feuilles d'information sur famillemonoparentale.ch,
- **soutient** les familles mono dans la recherche d'aides financières dans les situations d'urgence et pour des formations qui permettront d'assurer les revenus de la famille à long terme,
- **sensibilise** le public et le monde politique aux besoins des familles mono,
- **procure** de l'aide à l'entraide et renforce les familles mono.

Les enfants d'abord.

Être parent seul devient plus facile.

Editeur :
Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM)
CP 334, 3000 Berne 6
Tél. 031 351 77 71, info@svamv.ch, www.svamv-fsfm.ch
Photos : p. de couverture, Weigand/photocase.de ;
p. 2, vanda lay/photocase.de, p. 3 en haut, mophoto/photocase.de ;
p. 4, Can Stock Photo/pressmaster

En bref

Yvonne Feri est Présidente

La conseillère nationale PS Yvonne Feri s'est mise à disposition pour une année en tant que présidente par intérim de la FSFM (cf. éditorial p. 2). Nous nous réjouissons qu'à travers cette personnalité engagée et mère mono de longue date, une voix importante parle pour la FSFM.

Des solutions individuelles pour la prise en charge des enfants

La garde alternée signifie que des parents vivant séparés prennent leurs enfants en charge à tour de rôle à parts environ égales. Dans la révision des droits de l'enfant, la FSFM s'est engagée pour un règlement légal de la garde qui place les besoins individuels de l'enfant au centre. Dans son rapport « garde alternée » de décembre 2017, le Conseil fédéral est parvenu à la conclusion que la décision de ne pas ancrer la garde alternée comme règle dans la loi est juste. Il motive cette décision en expliquant que la garde alternée exige des parents des accords difficiles et dépend de circonstances matérielles et conditions cadre structurelles qui ne sont pas toujours données. Par ailleurs, le changement fréquent de lieu de résidence peut s'avérer très lourd pour l'enfant. C'est pourquoi des solutions individuelles sont préférables.